

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DES ABRETS EN DAUPHINÉ**  
**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2020-G-01	Accord de principe pour la vente du garage Pierreton et parking à EPORA
2020-G-02	Validation du programme de travaux et planning EPORA
2020-G-03	Lancement d'une enquête publique pour le déclassement du parking Pierreton
2020-G-04	Adhésion à la fédération nationale des centre de santé
2020-G-05	Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
2020-G-06	Indemnités du Maire et des Adjointes
2020-G-07	Vote de subvention aux associations
2020-G-08	Décision Modificative N°2
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents** : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Ludovic LEPRÊTRE, Yvonne RATEAU

**Absents excusés** : Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène PEGOUD, François BOUCLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

2020-G-01	Accord de principe pour la vente du garage Pierreton et parking à EPORA
-----------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu des discussions qui se sont tenues lors de la séance du 2 mars 2020, sous l'ancienne municipalité, concernant la restructuration du quartier Pierreton. Il présente ensuite l'offre d'achat de la société Maïa Immobilier pour l'acquisition de l'ensemble du tènement immobilier dit « Pierreton ». Cette offre à 400 000€ suppose que la commune intègre à l'opération la propriété communale du parking et du garage Pierreton. Il conviendra que la commune vende le parking et le garage Pierreton à Epora à l'euro symbolique, afin qu'Epora vende par la suite, avec l'accord de la commune, la totalité du tènement pour 400 000€ à Maïa Immobilier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ,

- **RETIENT** la proposition de Maïa Immobilier et **VALIDE** la restructuration du quartier Pierreton présentée par Tri-Home et Maïa Immobilier qui comporte la réalisation de 58 logements, une crèche, un local professionnel, sur un niveau de sous-sol comportant 84 parkings.
- **VALIDE** le principe de vendre pour l'euro symbolique à EPORA la propriété communale du garage « Pierreton et du parking » ,
- **VALIDE** le bilan financier prévisionnel avec EPORA faisant apparaître un déficit de 230 000€ à prendre en charge par la commune, déduction faite de la participation d'EPORA de 98 000€,
- **PREND NOTE** de la taxe d'aménagement générée par l'opération de construction des 58 logements estimée à 160000€ qui viendront minorer le déficit,
- **CONDITIONNE** la réalisation de la vente à la désaffectation et au déclassement du parking,
- **AUTORISE** Maïa Immobilier à réaliser dès aujourd'hui, les sondages géotechniques sur les parcelles communales en vue de valider la faisabilité du projet.

2020-G-02	Validation du programme de travaux et planning EPORA
-----------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux et le planning de réalisation du chantier de démolition des constructions situées sur le tènement « Pierreton » préalablement à la construction d'un nouvel ensemble immobilier.

Il précise que le chantier sera géré intégralement par EPORA, qu'il intégrera la démolition des fondations des constructions, le traitement de l'amiante et que l'intégralité du terrain sera mis à nu et clôturé.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ

- **VALIDE** le programme de travaux et le planning d'exécution présenté par EPORA, ci-annexé,
- **DONNE SON ACCORD** pour le lancement d'opération de déconstruction.

2020-G-03	Lancement d'une enquête publique pour le déclassement du parking Pierreton
-----------	--

Dans le cadre du projet de restructuration du quartier Pierreton, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désaffectation du parking dit « Pierreton » et des stationnements rue Voltaire.

Cette désaffectation semble justifiée par la mise en service récente du nouveau parking « Doutan » et de ses 42 places de parking « standards » plus 20 places réservées au covoiturage. Ce parking semble plus adapté à la demande d'aujourd'hui et il propose de réaffecter l'usage du parking « Pierreton » 35 places et du parking Voltaire 10 places, à la modernisation du quartier dans une opération de requalification urbaine.

Afin de valider cette proposition de déclassement, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un projet de dossier à soumettre à enquête publique et demande au conseil de valider sa proposition de désaffectation ainsi que sa proposition de réaliser une enquête publique.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ

- **DÉSAFFECTE** le parking Pierreton d'un usage du public,
- **VALIDE** le dossier d'enquête publique présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une enquête publique pour procéder au déclassement de la parcelle as 375.

<b>2020-G-04</b>	<b>Adhésion à la fédération nationale des centre de santé</b>
------------------	---

Monsieur le Maire donne la parole aux Dr Traversa et Iobbi qui œuvrent à la mise en place d'un centre de santé sur la commune. Ils exposent les actions de la fédération nationale des centres de santé et l'intérêt que représente une adhésion à cette fédération pour la commune en termes d'assistance, de source d'information, de visibilité auprès des médecins.

Ils proposent d'adhérer à cette fédération et de travailler avec eux pour la mise en place d'un centre de santé sur la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune à la fédération nationale des centres de santé
- **MANDATE** Lucie Iobbi et Jean-Luc Traversa pour initier des collaborations avec la fédération afin de favoriser la création d'un centre de soin communal et l'arrivée de nouveaux médecins sur la commune.

<b>2020-G-05</b>	<b>Composition de la Commission Communale des Impôts Directs</b>
------------------	--

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de désigner les personnes suivantes comme candidates à la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Directeur départemental des finances publiques procédera au choix des huit titulaires et des huit suppléants sur la liste suivante.

Monsieur	TARDY-PANIS Roland	595 route du Vernay – La Bâtie Divisin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	Délégué titulaire
Monsieur	LECURIEUX- BELFOND	30 rue Jean Jaurès	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	BERGER Raymond	325 Route du Bugey	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Madame	CUSIN Florence	272 route de Lareignier - Fitolieu	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée titulaire
Madame	ROYER Marie- Claude	Chemin du Beurrier	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	CHARVET Maurice	9 rue Saint Exupéry	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Madame	MAUCHAMP Marie- Claude	42 A rue Victor Hugo	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée titulaire
Madame	JUSTET Andrée	80 Rue Victor Hugo	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	TARAVEL Christian	490 route du Maroc Fitolieu	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	JEAN René	41 rue Jean Jannin	38490 LES ABRETS EN	délégué titulaire

			DAUPHINÉ	
Madame	BOVAGNET Joëlle	9 Ter allée du Glandon	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Madame	KROON Béatrice	249 route de la Gare Fitolieu	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Madame	ROMANELLO Sylvie	401 route du Maroc Fitolieu	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	CIANI Jean	56 route de Pierre à Bout	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué titulaire
Monsieur	SAVOY Georges	Le Gua	38490 SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ	délégué titulaire
Monsieur	BESSON Alexis	251 Route de Chambéry	38490 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR	délégué suppléant
Monsieur	DARRAGON Jean-Louis	65 rue de Recoin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	DAMAIS Bernard	135 rue d'Italie	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Madame	PERRON Francine	11 rue Gambetta	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée suppléante
Madame	THERMOZ LORCIERE Hélène	531 route du Tiret	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée suppléante
Madame	BELLEN Brigitte	740 Route de Luissert	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée suppléante
Monsieur	PETIT Jean Luc	30 rue du 11 novembre La Batie Divisin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	déléguée suppléante
Monsieur	PAVIOT Jean-Luc	644 Route de la Michalière	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	CLAVEL René	135 route de la Charrière La Bâtie Divisin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	MILLON Alexandre	Route de Bourg	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	VERICEL Franck	Carrefour Market – 69 rue de la République	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	BENOIT-GUERINDON Robert	550 route de la Chapelle – La Bâtie Divisin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	GUERRAZ André	1010 route du Vernay - Fitolieu	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	PASCAL-SUISSE Gilbert	670 route du temple La Bâtie Divisin	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Madame	CHIAMBRETTI Michelle	4 rue Léo Lagrange	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	FERRAND Gilbert	412 RD 1075	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant
Monsieur	DEGHIA Nouredine	11 allée du Glandon	38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ	délégué suppléant

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une remarque de la sous-préfecture sur l'enveloppe indemnitaire votée le 10 juillet dernier. Il précise que la délibération a été basée sur le nombre de conseillers et sur le classement de la commune dans la strate des communes de 10000 à 20000 habitants alors que le calcul des indemnités doit se baser sur la population INSEE soit la strate 3500-10000.

Il propose au conseil municipal de redéfinir la répartition des indemnités selon le tableau suivant :

Fonction	Nom-Prénom	% de l'indice terminal de la fonction publique	montant en Brut
Maire	Benjamin GASTALDELLO	43	1672,44
1er adjoint	THIÉBAUT Philippe	16,5	641,75
2ème adjoint	ARGOUD Valérie	16,5	641,75
3ème adjoint	BUISSON Didier	16,5	641,75
4ème adjoint	PEGOUD Hélène	16,5	641,75
5ème adjoint	LEPRÊTRE Ludovic	16,5	641,75
6ème adjoint	NELATON Chantal	16,5	641,75
7ème adjoint	MEUNIER-CARRUS Daniel	16,5	641,75
8ème adjoint	TIRARD Corinne	16,5	641,75
1er CMD	Jean-Luc TRAVERSA	4	155,58
2ème CMD	Lucie IOBBI NIVOL	4	155,58
3ème CMD	Angélique ARGOUD	4	155,58
4ème CMD	Agnès DURAND	4	155,58
5ème CMD	Loris SCARPA	4	155,58
6ème CMD	Nathalie Meunier	4	155,58
7ème CMD	Jean Marc FUGIER	4	155,58
8ème CMD	Christophe TROUILLOUD	4	155,58
9ème CMD	Yvonne RATEAU	4	155,58
10ème CMD	Mounir MAKLOUFI	4	155,58
11ème CMD	Besma CARON	4	155,58
12ème CMD	Sevgi PINARBASI	4	155,58
13ème CMD	Anaïs BLANC	4	155,58
14ème CMD	Morgane GALLIER	4	155,58
Maire Délégué Les Abrets	Frédéric DE GAETANO	21,5	836,22
Maire Délégué Fitolieu	Franck CHEVALLET	21,5	836,22
Maire Délégué la Bâtie	Philippe LATOUR	21,5	836,22

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à L'UNANIMITÉ moins UNE ABSTENTION,

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire,
- **MODIFIE** les indemnités au Maire, aux Adjointes, aux Conseillers Municipaux Délégués des Abrets en Dauphiné selon le tableau ci-dessus, au 1er novembre 2020,
- **DIT** que les indemnités des Maires Délégués ne sont pas modifiées.
- **CONFIRME** que chaque élu des Abrets en Dauphiné bénéficiant d'une indemnité figure dans le tableau ci-dessus.

<b>2020-G-07</b>	<b>Vote de subvention aux associations</b>
------------------	--

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2020. Il précise qu'avec les restrictions sanitaires, beaucoup d'associations ont eu une activité réduite voir nulle. Les subventions d'aujourd'hui permettent de palier aux urgences des écoles, de la mjc et des associations qui œuvrent dans le domaine sociale. Il souhaite que la commission en charge des associations revoient pour 2021 les modalités d'attribution des subventions aux associations afin supprimer les subventions symboliques et de fixer de réels objectifs aux associations qui reçoivent des financements municipaux.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ

- **ATTRIBUE** pour l'exercice 2020 les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous :

COOP SCOLAIRE DAUPHINS	686,00 €
COOP SCOLAIRE TABARLY	623,00 €
COOP SCOLAIRE TAZIEFF	672,00 €
MJC	45 635,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	650,00 €
CROIX ROUGE	300,00 €
RESTO DU CŒUR	200,00 €

<b>2020-G-08</b>	<b>Décision Modificative N°2</b>
------------------	----------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative N°2 suivante :

Investissement				
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
21318 Façades église de Fiti lieu		21000		
2152 Installation de voirie	-21000			
<b>TOTAL</b>	<b>-21000</b>	<b>21000</b>		
Total investissement	0			

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SCARPA Loris présente le compte-rendu de chaque commission. (voir annexe au compte-rendu)

Madame Claire CHUZEL-MARMOT demande où en est le recrutement du deuxième policier municipal.

Monsieur le Maire répond que le recrutement d'un second policier municipal sera discuté début d'année 2021. Il y aura un besoin avec la remise en place des stationnements en zone bleue, la présence aux sorties d'écoles et gérer le reste des dossiers. L'idée est d'avoir deux agents qui seront complémentaires sur les actions, d'augmenter le service de la police municipale et d'assurer leur sécurité. Le bureau de la police municipale sera déplacé dans les locaux de l'ancienne office de tourisme afin de le regrouper avec celui des services techniques et du pôle social. Cet emplacement permettra un visuel direct sur la place Eloi Cuchet et une proximité avec les habitants. Les demandes étant souvent relatives à des problèmes de voisinages et de voirie, ces trois services seront complémentaires.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21heures 30.